

PAYS DE L'OURCQ - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Réunion de Conseil du 08/03/2008 à 8H45

SALLE DES FÊTES À MARCILLY

Compte-rendu

Étaient présents :

Bernard BEAUFILS, Josiane CALDERONI, Jean CARDONA, Patrick CHEVRIER, François COSSUT, Françoise COULET, Claude COURTIER, Philippe COURTIER, Philippe COVOLATO, Jean-Jacques DEMANTES, Dominique DUCHESNE, Gilles DUROUCHOUX, Jacques DUSSIEU, Aline DUWER, Pierre EELBODE, Jacqueline FAUVET, Michel FOUCHAULT, Catherine GARNIER, Jacques GARNIER, Gérard GAUTHIER, Michèle GLOAGUEN, Achille HOURDE, Christine JAVERI, Jean-Pierre LABOURDETTE, Joëlle LOVERA, Olivier MAPPELLI, Michel METAIS, Guy MICHAUX, Pierre PAPELARD, Robert PICAUD, Jean-Philippe PRUDHOMME, Jean-Claude RANZONI, Francis RENAULT, Jacques ROUSSEAU, Jacques SAINTE, Annamaria SCANCAR et Christian TRONCHE.

Absents et ayant donné pouvoir :

Marina DUWER à Gilles DUROUCHOUX, Francis ELU à Jean-Pierre LABOURDETTE, Denis MAHOUDEAU à Jean-Philippe PRUDHOMME, Daniel NICOLAS à Dominique DUCHESNE, Michèle POSZALCZYK à Jean-Claude RANZONI et Bruno PRZYBYL à Francis RENAULT.

Absents :

Charles-Auguste BENOIST, Micheline BENOIT, Bernard BOURGEOIS, Nathalie BURGHELLE, Patrick CHAMBAR, Claudine COURTIAL, Joëlle DARQUIN, Bruno GAUTIER, Claude GUICHARD, Claude HERPSONT, Patrick LATRACE, Sylvie LIPARO, Michel MARTEAUX, Roland MAUCHE, Yves PARIGI, Monique PEYRAMAURE, Daniel PINSON et Etienne WEHREL.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, M. DUCHESNE, V. HUGUE, F. MACQUART et J.C. PIEQUET, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

M. C. COURTIER remercie les membres du Conseil pour leur collaboration durant le mandat qui s'achève. Il annonce qu'il a toujours tenté d'être à la hauteur de la confiance que le Conseil lui a accordée.

L'Assemblée applaudit.

Melle DUCHESNE salue les membres de l'Assemblée présents pour cette dernière réunion de Conseil de la mandature. Elle adresse ses remerciements à Monsieur le Président COURTIER pour le travail mené dans un esprit de confiance mutuelle. Melle DUCHESNE remercie également les collaborateurs de l'intercommunalité et souhaite bonne chance à l'ensemble des élus qui se représentent devant les électeurs.

Il est procédé à l'appel. 37 délégués sont à ce moment présents. Le quorum est atteint.

M. C. COURTIER excuse Madame Sylvie GUENEZAN, Receveur de la collectivité, ainsi que Messieurs FREULET et ROLLAND de la SAUR. Il fait appel aux volontaires pour être secrétaire de séance. M. CHEVRIER s'étant manifesté, il propose de l'élire comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. C. COURTIER rend alors compte des contrats qu'il a signés dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

COCONTRACTANT	OPÉRATION	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
AXIA LOCATION	Location d'un minibus pour 2 semaines (en remplacement d'un véhicule en panne)	668,90 €	19/02/08
EG MOTOCULTURE	Acquisition d'un desherbeur infrarouge	1 160,00 €	20/02/08
ETTER	Mobilier complémentaire ACCES 2	885,00 €	22/02/08
MDS AUDIO	Location de matériels scéniques et prestations associées dans la cadre de la sensibilisation artistique en milieu scolaire	3 267,45 €	25/02/08
UGAP	Mobilier pour le pôle de services	1 372,18 €	27/02/08
UGAP	Mobilier ACCES 2	5 205,39 €	27/02/08
SAUR	Travaux sur le réseau d'eaux pluviales - MAYEN MULTIEN	1 824,16 €	04/03/08
LA BOUTIQUE DU NET.COM	Achat d'un logiciel de graphisme	2 056,77 €	05/03/08

J.C. PIEQUET procède alors à la lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil du 9 février 2008 qui s'est tenue à Dhuisy.

M. C. COURTIER ajoute une remarque, dont Mme COULET lui a fait part, concernant la partie « Environnement, Tourisme et Affaires culturelles » sur le point : « Demande de subvention 2008 de l'association Edentara » (page 9).

A la place de « *Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission, M. C. COURTIER donne lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à se prononcer sur l'allocation de cette subvention.* », il convient d'inscrire :

« *Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission, M. C. COURTIER donne lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à se prononcer sur l'allocation d'une subvention de 1.500 € pour l'année 2008.* »

En l'absence d'autre remarque, il invite le Conseil à adopter ce compte-rendu.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il rappelle aux délégués que les candidats au scrutin du lendemain sont astreints à une certaine réserve. Il informe les membres du Conseil qu'ils devront signer le registre des délibérations, complété à l'issue de la réunion d'aujourd'hui, au siège de l'intercommunalité entre le 24 mars et le 12 avril 2008. Il rappelle également à Mesdames et Messieurs les Maires les termes du courrier qu'il leur a adressé le 5 mars, leur demandant de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la réunion d'installation des Conseils Municipaux la désignation des délégués à la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

Suite à la question de M. LABOURDETTE quant au nombre de délégués, J.-C. PIEQUET précise que la règle statutaire n'a pas évolué et que la prochaine modification éventuelle sera liée à la prise en compte des derniers recensements de la population (publication prévue fin 2008). Chaque commune est représentée par deux délégués avec un délégué supplémentaire par tranche de 600 habitants entamée au-delà de 600 habitants.

M. C. COURTIER propose au Conseil de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

FINANCES - PERSONNEL

➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière Commission**

M. C. COURTIER précise que les points abordés lors de la Commission du 3 mars ont fait l'objet d'un envoi de documents, à défaut de compte-rendu en raison du calendrier serré.

➤ **Reprises anticipées du résultat 2007**

M. C. COURTIER donne la parole à A. BOURGEOIS qui expose les projets de reprise anticipée des résultats 2007. Il précise que compte tenu de divergences avec les balances fournies par les services du Trésor Public, les résultats proposés ont été ajustés sur les montants les moins favorables.

• **Budget Général (M 14)**

Exercice 2007

a) Fonctionnement

Excédent antérieur reporté :	7.015.056,04 €
Solde d'exécution prévisionnel 2007 :	960.136,21 €
Excédent prévisionnel de clôture de fonctionnement 2007 :	7.975.192,25 €

b) Investissement

Excédent antérieur reporté :	2.389.672,42 €
Solde d'exécution prévisionnel 2007 :	-294.069,18 €
Excédent prévisionnel de clôture d'investissement 2007 :	2.095.603,24 €

Restes-à-réaliser 2007

Dépenses :	290.038,00 €
Recettes :	49.761,00 €
Solde des restes-à-réaliser 2007 en investissement :	-240.277,00 €
Capacité de financement prévisionnelle en investissement :	1.855.326,24 €

Proposition d'inscription au budget 2008

001 Excédent antérieur prévisionnel reporté en investissement :	2.090.000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés :	0,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté :	7.970.000,00 €
Résultat de fonctionnement prévisionnel affecté :	7.970.000,00 €

Monsieur le Président donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

• **Budget Annexe Eau potable et Assainissement (M 49)**

Exercice 2007

a) Fonctionnement

Excédent antérieur reporté :	1.704.924,33 €
Solde d'exécution prévisionnel 2007 :	649.552,87 €
Excédent prévisionnel de clôture de fonctionnement 2007 :	2.354.477,20 €

b) Investissement

Excédent antérieur reporté :	97.948,28 €
Solde d'exécution prévisionnel 2007 :	113.967,67 €
Excédent prévisionnel de clôture d'investissement 2007 :	211.915,95 €

ICNE 2007 (à déduire – changement de méthode comptable) 5.820,59 €

Excédent prévisionnel de clôture 2007 corrigé 206.095,36 €

Restes-à-réaliser 2007

Dépenses : 578.625,00 €

Recettes : 392.262,00 €

Solde des restes-à-réaliser 2007 en investissement : -186.363,00 €

Capacité de financement prévisionnelle en investissement : 19.732,36 €

Proposition d'inscription au budget 2008

001 Excédent antérieur prévisionnel reporté en investissement : 205.000,00 €

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 0,00 €

002 Résultat de fonctionnement reporté : 2.350.000,00 €

Résultat de fonctionnement prévisionnel affecté : 2.350.000,00 €

Monsieur le Président donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Budgets 2008**

• **Budget Général (M 14)**

A. BOURGEOIS présente le projet de budget 2008 du budget général de la collectivité en équilibre à 14.320.847 € en fonctionnement et en sur-équilibre de 4.216.288 € en investissement (avec 7.305.623 € en dépenses et 11.521.911 € en recettes). Sur la base des documents envoyés aux délégués, les principales propositions de crédits ou nouveautés sont détaillées.

M. C. COURTIER suscite les questions des délégués.

M. LABOURDETTE souligne l'intérêt de l'inscription d'une ligne budgétaire de 200 K€ pour le projet de démonstrateur Eco-Bâtiment afin de poursuivre l'étude de ce projet.

A la demande de Monsieur le Président, J.-C. PIEQUET précise qu'une étude sur le devenir des Espaces Publics Numériques (E.P.N.) est prévue au budget. En effet, le contexte a beaucoup évolué depuis l'ouverture des sites multimédia. Il est nécessaire de bien cibler le ou les publics visés sans oublier de travailler sur une couverture territoriale plus aboutie.

M. LABOURDETTE remarque que les dépenses de contrôle par des bureaux spécialisés ne sont pas toujours obligatoires. A BOURGEOIS précise que les dépenses de maintenance ne comprennent pas, ou très peu, ce type de dépenses mais des contrats d'entretien d'installations techniques (contrôle d'accès, chaufferies, traitement d'eau, traitement d'air...).

M. C. COURTIER donne lecture du projet de délibération et propose d'adopter le projet de budget général 2008, tel que présenté.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés
Messieurs GAUTHIER et LABOURDETTE (avec le pouvoir de M. ELU) s'étant abstenus.*

• **Budget Annexe Eau potable et Assainissement (M 49)**

A. BOURGEOIS présente les propositions d'inscription de crédits en commentant les pages de détails des dépenses et recettes de la section d'exploitation. Il commente les propositions d'inscription en investissement hors opération. L'ensemble des opérations étant détaillées dans le document envoyé aux délégués, il est rappelé que les opérations 40023 à 40025 sont nouvelles, les autres ayant déjà connu des inscriptions budgétaires antérieures. Le projet de budget proposé est en équilibre à hauteur de 3.609.100 € en exploitation et 6.113.329 € en investissement.

Melle DUCHESNE s'interroge sur l'absence d'inscription de crédits relatifs à la station d'épuration de Marcilly. Melle MACQUART précise en réponse que ces travaux devant être intégrés dans le

prochain contrat de financement avec les partenaires co-financeurs, il n'a pas été proposé d'inscription de crédits pour le moment.

En réponse à M. PICAUD, qui se dit surpris d'une abstention des élus de Congis-sur-Thérouanne sur le budget général et a priori pas pour le vote du budget annexe Eau et Assainissement, M. LABOURDETTE souligne que l'abstention est motivée par l'existence d'un important excédent au budget général qui pourrait faire l'objet d'autres utilisations, ce qui n'est pas le cas pour l'Eau et l'Assainissement.

M. C. COURTIER ajoute que les successeurs seront certainement satisfaits de trouver des marges de manoeuvre importantes compte tenu des projets à mener et donc sans devoir accroître la fiscalité.

Monsieur le Président propose de passer au vote du Budget Annexe Eau potable et Assainissement 2008.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Direction de la Maison des Enfants : création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants (préalablement à la suppression du poste de puéricultrice existant)**

M. C. COURTIER rappelle que l'équipement était dirigé par une Puéricultrice de classe supérieure qui a quitté la Communauté de communes pour une mutation. Le candidat retenu pour la remplacer étant titulaire du grade d'Educateur de Jeunes Enfants, il est proposé de créer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants assumant la direction et la responsabilité de la Maison des Enfants.

Monsieur le Président propose alors au Conseil, après avoir donné lecture du projet de délibération, de créer ledit poste.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Prévention dans les transports : création de deux postes d'agent d'ambiance et de prévention (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi)**

Monsieur le Président rappelle que ce projet émane du C.I.L.S.P.D. (Conseil Intercommunal Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Une enquête a été réalisée auprès du transporteur, des chefs d'établissement scolaire et des parents d'élève. Ces acteurs ont fait état d'une dégradation du comportement de certains usagers tant dans les transports scolaires que sur les lignes régulières, se manifestant par une recrudescence des injures, des rixes et des dégradations de matériel.

M. MICHAUX souligne que cette question a été également abordée en commission de la Vie locale et qu'elle fait l'objet d'un avis favorable. Il rappelle que cette action était inscrite dans les actions retenues lors du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de mars 2007. Il ajoute que, suite à des problèmes de comportements et d'incivilités survenus récemment dans les transports scolaires, cette nouvelle action est urgente.

En réponse à M. ROUSSEAU, M. CARDONA précise qu'il s'agit de créer deux postes dans le cadre de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi CAE). Des recrutements similaires avaient déjà été effectués dans le passé, mais dans le cadre d'Emplois Jeunes. Ces deux agents seraient recrutés et rémunérés par le Pays de l'Ourcq avec des aides de l'Etat correspondant au dispositif des C.A.E..

J.-C. PIEQUET ajoute que ces postes, en plus de leur action de médiation et de prévention, permettent une remontée d'information utile à la collectivité, voire au transporteur, en termes de qualité du service.

M. C. COURTIER donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX

M. C. COURTIER passe la parole à M. FOUCHAULT.

➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. FOUCHAULT donne lecture du tableau des travaux en cours.

M. ROUSSEAU demande des précisions sur le programme relatif à l'aire de stockage de boues. M. FOUCHAULT indique que la Communauté de communes du Pays Fertois a entamé une réflexion sur sa filière boue et qu'une aire de stockage commune aux deux communautés de communes est en cours d'étude.

Concernant l'étude d'assainissement sur Puisieux et Vincy-Manoeuvre, M. GARNIER demande à quelle date l'assainissement collectif sera installé dans la commune de Puisieux. Monsieur FOUCHAULT indique que le programme est en cours et qu'un maître d'oeuvre doit être choisi avant de réaliser les travaux.

M. FOUCHAULT donne lecture du compte-rendu de la commission et évoque plus particulièrement les dossiers de demande de dérogation pour l'alimentation en eau potable, à soumettre au Préfet, pour les communes dont l'eau distribuée dépasse les valeurs seuils (communes de Jaignes, de Dhuisy et hameau de la Chaussée à Crouy-sur-Ourcq). Pour la commune de Jaignes, deux solutions sont proposées. Premièrement, il s'agirait d'alimenter Jaignes via Tancrou. L'eau ainsi délivrée proviendrait du forage à l'Yprésien de Lizy. La seconde solution consisterait à alimenter Jaignes par le hameau de Crépoil. L'eau délivrée proviendrait également du forage à l'Yprésien de Lizy-sur-Ourcq.

M. HOURDE demande si ce raccordement via Tancrou ou Crépoil va permettre d'améliorer la défense incendie sur le bourg. M. FOUCHAULT précise que les solutions évoquées ne sont que des études préliminaires mais que cette question sera abordée lors des études complémentaires.

➤ **Service Public d'eau potable : principe de délégation par affermage**

M. COURTIER rappelle au Conseil que le contrat de délégation du service public d'eau potable de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, conclu avec la société SAUR, arrive à échéance le 28/02/2009, et que celui conclu avec la société LYONNAISE DES EAUX pour la commune d'Armentières-en-Brie arrive à échéance le 08/07/2011.

M. COURTIER précise ensuite que la procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales et que, préalablement à une telle procédure, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'eau potable de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

M. COURTIER donne ensuite lecture du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

M. C. COURTIER invite donc le conseil à

- Adopter le principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq pour une durée de 15 ans (échéance au 31/12/2023),
- Approuver le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire telles que présentées dans le rapport.

Vote favorable du Conseil, Monsieur DEMANTES ayant voté contre

➤ **Service public d'assainissement collectif : principe de délégation par affermage**

M. COURTIER rappelle au Conseil que le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, conclu avec la société SAUR, arrive à échéance le 28/02/2009, et que celui conclu avec la société LYONNAISE DES EAUX pour la commune d'Armentières-en-Brie arrive à échéance le 08/07/2011.

M. COURTIER précise ensuite que la procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales et que, préalablement à une telle procédure, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

M. COURTIER donne ensuite lecture du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Il invite donc le Conseil à

- Adopter le principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq pour une durée de 15 ans (échéance au 31/12/2023),
- Approuver le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire telles que présentées dans le rapport.

Vote favorable du Conseil, Monsieur DEMANTES ayant voté contre

➤ **Alimentation en eau potable de Dhuisy : principe de création d'une canalisation entre le réservoir des Effaneux et Dhuisy**

M. COURTIER rappelle au Conseil que la commune de Dhuisy est actuellement desservie en eau potable par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Germigny et que des dépassements de teneur en nitrates et en pesticides dans l'eau distribuée sont constatés. Il précise qu'un dossier de demande de dérogation pour l'alimentation en eau potable est à soumettre au Préfet, que cette dérogation est valable trois ans et que les dossiers à remettre au Préfet contiennent des informations sur le contexte relatif à la demande de dérogation et sur l'unité de distribution concernée. Il dit que, de surcroît, il est nécessaire de détailler les modalités du suivi de la qualité des eaux et les programmes d'action mis en oeuvre pour remédier à la situation et qu'il convient également de prévoir un plan d'information de la population.

M. COURTIER expose enfin que, concernant Dhuisy, la solution proposée consiste en une alimentation en eau potable depuis le forage de Chamigny via le château d'eau des Effaneux et que le coût pour la réalisation de la canalisation entre le château d'eau des Effaneux et le bourg de Dhuisy est estimé à 700 000 € H.T..

Melle MACQUART précise qu'un tel programme peut bénéficier de subventions représentant entre 50 et 70% du coût des travaux.

M. COURTIER invite donc le Conseil à retenir le principe de la réalimentation de la commune de Dhuisy par le futur réservoir des Effaneux.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Autorisation de passage d'une conduite de transport d'eau potable (canalisation passant sous l'autoroute A4) : autorisation donnée au Président de signer la convention avec la SANEF.**

M. COURTIER rappelle au Conseil l'engagement de la Communauté de communes de financer les infrastructures primaires d'eau potable nécessaires à l'alimentation de la zone des Effaneux, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée au Pays Fertois. Il précise les travaux à réaliser :

- création d'un réservoir
- adaptation de l'accélérateur au pompage de Chamigny
- redimensionnement du réservoir de Maison-Sonnette
- et pose de canalisations : sur la RD 53 (400 ml), sur la RD 603 (3 800 ml), sur la RD 401 (1 900 ml) avec trois traversées en fonçage (RD 603, RD 401 et A4) et franchissement de quatre ouvrages d'art (ouvrages de gestion d'eaux pluviales).

Il rappelle également que, dans le cadre du franchissement de l'Autoroute A4, une convention d'autorisation de passage et de servitude d'occupation du domaine de la SANEF est nécessaire.

M. COURTIER donne lecture du projet de convention de servitude qui précise les modalités et conditions de celle-ci.

M. ROUSSEAU demande si cette traversée sous la A4 prévoit également le passage de la canalisation de Gaz. Melle MACQUART répond que Gaz de France gère indépendamment son projet.

A la question de M. HOURDE relative à la pose d'un fourreau pour la fibre optique, il est répondu qu'il n'y a pas de projet à ce jour sur ce secteur et que le peu d'encombrement et le faible poids de ce type de réseaux permet une solution de franchissement plus simple (pont).

M. P. COURTIER demande si une redevance annuelle est prévue. Melle MACQUART répond que seuls des frais d'instruction de dossier par la SANEF seront facturés à la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq à hauteur de 790 €, la redevance annuelle étant réduite à 0 pour cause de conventionnement avec un établissement public.

M. COURTIER invite donc le Conseil à l'autoriser à signer la convention de servitude avec la SANEF.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Renforcement du réseau d'eau potable et extension de réseaux à Coulombs-en-Valois : autorisation donnée au Président de signer le marché avec l'entreprise attributaire**

M. COURTIER rappelle au Conseil qu'une extension de réseau d'assainissement doit être réalisée rue de la Pissote à Coulombs-en-Valois, deux permis de construire ayant été délivrés en zone Ua du POS. Il remarque que sont concernés :

- le Pays de l'Ourcq pour les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
- et le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Germigny pour le réseau d'eau potable.

Il ajoute que la commune de Coulombs-en-Valois est concernée, en outre, rue de la Pissote par un projet de renforcement pour la défense incendie avec pose d'un poteau d'incendie.

M. COURTIER précise qu'une consultation a été lancée suivant une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 146 du Code des Marchés Publics. Il rend compte de la procédure : 22 dossiers de consultation des entreprises ont été demandés et 9 offres ont été reçues. Conformément au règlement de consultation, les offres ont été analysées à partir des critères suivants :

- 60 % sur la valeur technique et méthodologique
- et 40 % sur le prix.

Les offres des 9 candidats ont été notées pour chacun des critères. M. COURTIER fait état du rapport d'analyse établi par le Maître d'Oeuvre, puis du classement arrêté par le comité technique réuni le 7 mars 2008.

Il invite donc le Conseil à l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise TPA pour un montant de 88 897 € H.T.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Mise aux normes des arrêts de cars : approbation des travaux de la première tranche relative à quatre arrêts et autorisation donnée au Président de solliciter les financements auprès du S.T.I.F. et de la Région Ile-de-France**

M. C. COURTIER rappelle au Conseil le projet de mise aux normes des 97 arrêts de cars du réseau du Pays de l'Ourcq. Il informe ensuite le Conseil que la D.D.E., maître d'oeuvre du projet, n'est pas en mesure de remettre le dossier complet, indispensable pour solliciter les financements du Syndicat des Transports de la Région Ile-de-France (STIF) et de la Région. En revanche, une première tranche urgente peut être présentée, comportant :

- les 3 arrêts concernant le projet de ligne La Ferté/Lizy/Etrepilly/Marcilly/Saint-Soupplets/Roissy que le Département pourrait mettre en service dès septembre 2008 dans le cadre d'un « Seine-et-Marne Express », à savoir: Lizy-gare SNCF, Etrepilly-Eglise et Marcilly-Eglise;
- et l'arrêt de Crouy-Mairie, pour la meilleure coordination avec d'importants travaux lancés par la commune.

M. C. COURTIER expose ensuite le programme de cette 1^{ère} tranche, dont le montant est estimé à 142 K€ H.T., honoraires et imprévus compris, et rappelle que les financements du STIF et de la Région doivent couvrir 100% du coût HT, à l'exception, le cas échéant, du surcoût lié à trois abris « Monument Historique », soit 17 400€ H.T.

M. COURTIER invite donc le Conseil à approuver la 1^{ère} tranche du programme de mise aux normes des arrêts de cars du Pays de l'Ourcq pour un montant total de 142 000€ HT, à l'autoriser à solliciter

du STIF et de la Région les financements correspondants, le Pays de l'Ourcq s'engageant à prendre en charge la surveillance, l'entretien et la maintenance des aménagements réalisés (nettoyage, éclairage, signalisation horizontale et verticale, mobilier urbain).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. PRUDHOMME évoque la dangerosité de l'arrêt de car de l'école de May-en-Multien.

Melle DUCHESNE demandant des précisions sur la propriété des arrêts de car, M. PIEQUET lui répond que les arrêts de car appartiendront à la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, y compris le mobilier.

AFFAIRES SOCIALES

➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. MICHAUX parcourt rapidement le compte rendu de la réunion du 29 février dernier et présente les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

➤ **Création de logements d'urgence et de logements très sociaux au 68 rue Jean Jaurès (Lizy-sur-Ourcq) : autorisation donnée au Président de signer le bail à réhabilitation avec l'association A.I.P.I.**

M. MICHAUX rappelle la mission des différents acteurs engagés dans ce projet depuis son origine, ainsi que les étapes qui ont précédé l'élaboration de ce bail. Il présente ensuite les principales clauses de ce projet de bail à réhabilitation et précise que sa durée est de trente ans. Il ajoute que la Communauté de communes prend en charge directement les travaux relatifs au ravalement et à la réalisation des espaces de stationnement. Enfin, il informe que le Pays de l'Ourcq aura la priorité pour proposer les occupants.

M. C. COURTIER donne lecture du projet de délibération et invite le Conseil à lui donner l'autorisation de signer la convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Dotations annuelles de fonctionnement au C.L.S.H. et à la Halte-garderie communautaires : autorisation donnée au Président de signer les accords partenariaux avec la M.S.A.**

M. MICHAUX présente ensuite la convention annuelle intitulée par la Mutualité Sociale Agricole : « Accord partenarial ». Celle-ci précise les modalités d'attribution d'une dotation de fonctionnement à la Maison des Enfants pour l'année 2007. Il précise que les conditions d'attribution sont identiques à celles des années précédentes.

M. C. COURTIER donne lecture du projet de convention et indique que la dotation pour l'année 2007 est de 4 608,86 € (pour le centre de loisirs communautaire: 3 718,22 € et pour la Halte Garderie: 890,64 €). Il invite ensuite le Conseil à lui donner l'autorisation de signer ladite convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Dans le cadre des transports scolaires, et suite à la question de M. DEMANTES relative aux ceintures de sécurité dans les cars, M.CARDONA précise qu'après le renouvellement d'une partie du parc actuel, soit 9 cars, les transports scolaires seront complètement équipés de cars dotés de ceintures.

➤ **Téléassistance : autorisation donnée au Président de signer la convention financière avec le Département**

M. COURTIER présente la convention proposée à la Communauté de communes par le Conseil général de Seine-et-Marne. Cette convention formalise les conditions de l'aide financière accordée par le Département en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées dans le cadre d'une politique de maintien à domicile des personnes, et ce pour une durée de cinq années.

Il précise qu'une convention analogue avait été signée antérieurement. Il rappelle également que la Communauté prend en charge les frais de gestion de ce dispositif, à ce jour géré par l'ASSAD dans le cadre d'un contrat d'objectifs.

M. MICHAUX informe le Conseil qu'à ce jour, l'ASSAD accompagne une cinquantaine de personnes dans le cadre de la téléassistance et que dix personnes perçoivent une aide du département.

M. COURTIER donne lecture du projet de convention et invite ensuite le Conseil à lui donner l'autorisation de signer ladite convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

ENVIRONNEMENT, TOURISME ET AFFAIRES CULTURELLES
--

➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

Mme FAUVET revient sur les principaux points examinés par la Commission.

➤ **Demande de subvention du Syndicat d'Initiative de Lizy-sur-Ourcq**

Dans un courrier daté du 29 janvier dernier, la commune de Lizy-sur-Ourcq fait état du compte de résultat 2007 du syndicat d'initiative et souligne la charge financière liée au poste d'agent d'accueil à mi-temps pour l'année 2008. Dans l'attente de la mise en place d'un Office de tourisme intercommunal, la Communauté de communes est donc sollicitée pour octroyer une subvention d'aide au fonctionnement.

Mme FAUVET indique qu'en l'absence du budget prévisionnel 2008 du syndicat d'initiative, les membres de la Commission ont souhaité reporter cette question et qu'une demande de pièces complémentaires a été formulée aux intéressés. Ce point sera à nouveau soumis à l'examen de la Commission dès réception des éléments budgétaires.

M. C. COURTIER propose, en conséquence, de retirer ce point de l'ordre du jour.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Demande de subvention de l'association Vocalizes : examen et vote**

Mme FAUVET rappelle que l'association Vocalizes a essentiellement pour objectifs la pratique du chant choral et d'instruments l'accompagnant, ainsi que l'organisation de concerts.

La demande de subvention concerne une aide au fonctionnement pour :

- La tenue des cours
- Les prestations effectuées dans le cadre de diverses manifestations.

Mme FAUVET fait part de l'accord des membres de la Commission pour l'octroi des 350 € sollicités et de leurs encouragements à l'association pour se produire davantage sur le territoire.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission, M. C. COURTIER donne lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à se prononcer sur l'allocation de cette subvention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mademoiselle D. DUCHESNE, Madame C. GARNIER et Monsieur PRUDHOMME n'ayant pris part ni aux débats ni au vote

➤ **Contrat d'objectifs avec l'association ARTECH'S : autorisation donnée au Président de signer ledit contrat pour la période 2008/2010**

Mme FAUVET rappelle que le Pays de l'Ourcq et Artechs ont décidé d'établir un partenariat pluriannuel afin de poursuivre la réalisation de leurs objectifs communs suivants :

- Encourager, développer et spécialiser la pratique des arts du cirque
- Proposer des approches du théâtre via des thématiques précises
- Favoriser l'émergence de groupes locaux et sensibiliser les publics aux musiques dites actuelles.

Les axes et actions concernés de 2008 à 2010 :

1. ARTS DU CIRQUE

- Un atelier sur Armentières et Etrépilly
- Deux stages par an d'initiation
- Stages de perfectionnement par niveau et par discipline (Jonglerie / Aérien / Equilibre)
- Rencontre entre élèves de différents cours et de différents territoires
- Mise en place de séjours « cirque » chaque année en juillet :
 - Mini-séjour découverte
 - Séjour d'initiation
 - Séjour de perfectionnement
- Animation artistique en milieu ouvert.

2. THEATRE

- Stages sur un week-end ou en semaine (2 ou 3 jours sur une moyenne de 6h00) sur des thématiques précises : mime, *commedia dell'arte* ...
- Programmation d'un spectacle professionnel par an sur le territoire.

3. CAFE-CONCERT

- Organisation de concerts sur le territoire
- En amont, mise en place des rencontres entre les artistes programmés et des musiciens amateurs
- Organisation d'une manifestation en plein air.

Pour la période courant de janvier à août 2008, les actions retenues sont :

1) Ateliers dans les communes d'Armentières et d'Etrépilly (janvier-juin 2008)

- Cours hebdomadaires jeunes enfants destinés aux 4 à 6 ans par groupes de 8 participants maximum pour un intervenant
- Cours hebdomadaires enfants et jeunes destinés aux 7 à 10 ans et aux 11 à 14 ans par groupes de 12 participants maximum pour un intervenant

2) Stage de perfectionnement par niveau et par discipline du 28 au 30 avril 2008

- Stage aérien de niveau 2 destiné aux enfants et jeunes de 9 à 15 ans par groupes de 10 pour un intervenant

3) Stage d'initiation du 6 au 19 juillet

- Camp en Touraine pour les enfants et jeunes de 9 à 15 ans par groupes de 8 enfants du Pays de l'Ourcq sur 32 participants

4) Mini séjour découverte du 21 au 26 juillet

- Mini camp aux Maisons Maquets (gîte rural dans l'Aisne) pour les enfants de 7 à 10 ans par groupes de 6 enfants du Pays de l'Ourcq sur 24 participants.

5) Animation artistique en milieu ouvert du 28 juillet au 1er août

- Animation découverte du cirque dans 5 communes du Pays de l'Ourcq destinée à tous les âges.

Le coût de toutes ces actions représente un total de 11.846 €. Mme FAUVET fait part de l'accord des membres de la commission pour la signature du contrat d'objectifs avec l'association ARTECHS.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission, M. C. COURTIER donne lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à se prononcer sur la signature du contrat d'objectifs avec ARTECHS pour la période 2008/2010.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.
Abstention de Monsieur LABOURDETTE (et pouvoir de M. ELU)*

M. C. COURTIER donne la parole à M. CARDONA.

➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. CARDONA parcourt le compte rendu de la Commission qui s'est tenue le 26 février dernier.

S'agissant de l'avenant financier au contrat d'objectifs avec l'ACPO, il devrait disposer de tous les éléments dans une dizaine de jours.

Un problème d'agression dans les cars a donné lieu à une réunion, provoquée par un directeur d'école de Lizy-sur-Ourcq et associant l'ensemble des acteurs concernés, à l'exception de la Communauté. M. CARDONA a depuis fait le point sur cette question et les dispositions pour y remédier ont été prises.

Le dossier complet en vue de la mise aux normes des 97 arrêts de cars du réseau n'a pas pu être bouclé à temps par notre maître d'oeuvre, la D.D.E.. Il est attendu pour fin avril.

M. CARDONA fait ensuite état de la fiche récapitulative 2007 des incidents d'exploitation sur l'axe 105 que la SNCF a enfin adressée. Les dysfonctionnements sont conséquents.

Les travaux du Collège de Lizy posent un problème de sécurité pour les élèves en raison de la circulation et du stationnement des cars, dont le nombre est de huit à certaines heures. A l'issue d'une réunion qui s'est tenue le 3 mars sur site en présence de tous les acteurs concernés, la mise en sens unique de la rue a été décidée aux heures de passage des cars, avec effet au lundi 10 mars.

➤ **Convention annuelle relative au Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) : autorisation donnée au Président de signer ladite convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne (CDOS 77) et l'Association Profession Sports et Loisirs de Seine-et-Marne (APSL 77)**

M. CARDONA rappelle au Conseil que le CRIB, animé par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne (C.D.O.S. 77) et l'Association Profession Sports et Loisirs de Seine-et-Marne (A.P.S.L. 77), a pour objet d'informer les associations, de les aider dans l'élaboration de leurs projets et de soutenir les demandeurs d'emploi intéressés par les métiers du sport.

Il expose ensuite qu'en 2007, 12 usagers du Pays de l'Ourcq ont bénéficié du CRIB, dont 8 associations. Un effort de communication est donc indispensable auprès des associations.

M. CARDONA précise les termes de la convention proposée pour l'année 2008, et notamment la cotisation demandée, laquelle s'élève à 1.600€, soit 800€ à verser au CDOS 77 et 800€ à l'APSL 77.

M. C. COURTIER invite le Conseil à l'autoriser à signer ladite convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Courriers**

M. C. COURTIER fait état du courrier que M. J. GARNIER lui a adressé pour lui faire part de son désaccord sur l'allocation d'une subvention à l'Amicale des Maires du Canton, décidée lors de la précédente séance du Conseil.

Il évoque ensuite la lettre par laquelle M. TRONCHE exprime son étonnement à la suite de la décision du Conseil d'allouer une subvention à la commune de Jaignes pour l'accueil du Championnat de France VTT des élus, organisé par l'Entente de Meaux. L'expéditeur craint le précédent, toute animation sur le territoire pouvant désormais donner droit à une subvention communautaire. Pour M. CARDONA, il convient de rappeler que l'aide a été votée au profit de la Commune, et non d'une

association, et que cela avait été déjà fait pour d'autres manifestations et sur le territoire d'autres communes.

M. C. COURTIER salue l'arrivée de M. Philippe FRANCOIS, Sénateur honoraire, Maire de Coulombs-en-Valois et Président d'Honneur de la Communauté.

M. C. COURTIER fait état au Conseil des remerciements qu'il a reçus, au nom de la Communauté, de la part des associations ACPO et ASSAD.

➤ **Réunion d'installation du nouveau Conseil comunautaire**

M. C. COURTIER informe le Conseil qu'il envisage de convoquer le Conseil communautaire issu du renouvellement des conseils municipaux, le samedi 12 avril pour procéder à son installation.

➤ **Intervention de Mme C. GARNIER**

Mme GARNIER informe les délégués que la commune du Plessis-Placy recherche un Secrétaire de mairie à mi-temps.

C. COURTIER remercie les membres de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, C. COURTIER lève la séance à 11H40.

Le Secrétaire de séance

Patrick CHEVRIER